

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-279-01

Modifiant le règlement numéro 2021-279 sur la gestion contractuelle

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 2024-279-01 modifiant le règlement numéro 2021-279 sur la gestion contractuelle.

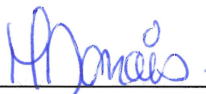
RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2024-279-01 a pour objet d'ajouter des dispositions obligatoires concernant la promotion de l'achat québécois ou autrement canadien et l'intégrité des entreprises dans le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur.

Le règlement numéro 2024-279-01 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4^e jour du mois de décembre 2024.



Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière